EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 avril 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf avril deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Danielle AUROI à Roger GIRARD, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL, Yves REVERSEAU à Patricia AUCOUTURIER, Marie SAVRE à Corinne NAJIM, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET à partir de la question n°7.

Madame Nicole BARBIN, Messieurs Guy BALLET, Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER, Jean-Philippe VALENTIN quittent la séance après la question n° 9.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question N° 10.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Vœu c)

VOEU RELATIF AU SOUTIEN DE LA DÉMARCHE D'INSCRIPTION DE LA CHAÎNE DES PUYS AU PATRIMOINE MONDIAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal attache une importance majeure à la préservation de son patrimoine environnemental, qui contribue à la force du modèle de vie clermontois. À travers ce patrimoine, c'est l'écriture et la transmission d'une histoire qui est en jeu. Mais c'est également la garantie d'un développement harmonieux, basé sur les atouts exceptionnels de notre métropole régionale.

Le Conseil municipal est favorable à la démarche visant à faire inscrire la Chaîne des Puys et le Faille de la Limagne sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité, afin de :

- Faire reconnaître la valeur universelle de ce site naturel exceptionnel et fondateur dans l'émergence de la science des volcans ;
- Garantir la préservation et le respect de son intégrité, tout en permettant le développement du territoire
- Poursuivre et amplifier le développement local durable, pilier des politiques municipales.

Cette démarche s'inscrit comme une nouvelle étape dans les efforts anciens et unanimes des collectivités territoriales, depuis la création du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en 1977, jusqu'au classement du puy de Dôme comme « Grand site », en 2008.

La Chaîne des Puys, alignée sur la faille de la Limagne, constitue un site naturel admirable, mais également un lieu pédagogique et épistémologique de première importance. Par la diversité des puys, reprenant toutes les formes du volcanisme intracontinental et par la facilité d'observation pour le plus grand nombre, elle représente une formidable encyclopédie du volcanisme.

La Chaîne des Puys, au fil de l'Histoire, est également devenu un paysage culturel, présentant une interaction entre l'homme et les volcans, depuis l'Antiquité.

Pour ces raisons, le Conseil municipal soutient pleinement la démarche d'inscription de la Chaîne des puys sur la liste du patrimoine mondial et s'associe au Conseil régional d'Auvergne, au Conseil général du Puy-de-Dôme et à la Communauté de l'agglomération clermontoise pour affirmer le caractère unique et exceptionnel de ce site.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 mai 2011

Le Maire